

Image not found or type unknown



## divorce après avoir désigné un tuteur pour nos enfants

Par **joseelma**, le **22/06/2010** à **20:13**

Bonjour,

Mon époux et moi-même avons effectué un testament pour désigner un tuteur pour nos enfants dans l'éventualité où nous serions décédés durant leur minorité. Nous avons choisi la soeur de mon mari.

Dans l'hypothèse d'un divorce avec mon époux, pourriez-vous me dire si le fait d'avoir signé ce document pouvait jouer contre moi.

Je vous en remercie par avance.